COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
Sologne des Rivières

Salbris, le 4 novembre 2026

Alexandre AVRIL,
Conseiller régional Centre-Val de Loire
Président de la Communauté de Communes
de la Sologne des Rivières
Maire de Salbris

à

Mesdames et Messieurs
les membres du Conseil communautaire
de la Communauté de communes
Sologne des Rivières

Objet : Réunion ordinaire du Conseil Communautaire

Madame, Monsieur,

Je vous prie de bien vouloir assister à la réunion ordinaire du Conseil communautaire qui aura lieu le

Jeudi 12 novembre 2026, à 18h30
Salle Georges Waquet, 41300 SALBRIS

Ordre du jour

Présentation des décisions

1. Désignation d'un secrétaire de séance
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 2 octobre 2026

FINANCES

3. Budget Général – Régularisation du compte 1641
4. Demande de subvention exceptionnelle GRAHS – Jeu de société « Secrète Sologne »

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

5. Acquisition concomitante auprès de la Ville de Salbris, puis cession à la société ARESIA, d'une emprise issue de la parcelle AO 321 (anciennement AO n° 215) au Technoparc

URBANISME

6. Avis sur le projet de PLUi modifié de la Communauté de Communes de la Sologne des Etangs

ASSAINISSEMENT

7. Mise à jour du règlement de service du SPANC

RESSOURCES HUMAINES

8. Approbation des critères de notation du complément indemnitaire annuel (CIA)
9. Modification du tableau des effectifs
10. Création d'un emploi permanent de catégorie A (filière culturelle)
11. Mise en place des astreintes

DIVERS

Informations et questions

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le Président,

Alexandre AVRIL

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SOLOGNE DES RIVIÈRES R.F.

Administration Générale
Communauté de Communes Sologne des Rivières – 6 rue des Ecoles – 41300 SALBRIS
02 54 94.10.47 – mail : secretariat-general@ccsr.fr
www.sologne-des-rivieres.fr